

Image not found or type unknown



Droit d'auteur photo

Par **Lynko**, le **05/04/2021** à **21:35**

Bonjour,

La mairie ou j'habite a envoyé dans nos boîtes aux lettres le magazine de la ville avec des marques pages.

Et la photo qu'ils ont tirés sur les marques pages est une photo que j'avais prise de l'église de la ville. Le problème c'est que j'ai pas été prévenu, j'ai rien signé ou quoi se soit..

Je leur ai donc envoyé un message pour en savoir plus, ils m'ont répondu que c'est une agence de voyage de la ville d'à côté de chez moi qui leur a transmise ma photo... J'ai donc envoyé un message à la responsable de l'agence de voyage qui m'a répondu qu'elle allait voir avec la mairie de ma ville... (on essaye je pense de me faire oublier...)

Je voulais savoir quelles sont mes droits ?

En vous remerciant d'avance pour votre réponse.

Cdlt

Mr Colin

Par **Louxor_91**, le **06/04/2021** à **11:30**

Bonjour,

et selon vous, comment cete photo a t'elle atteri sur ces marques pages ?

Par **Lynko**, le **06/04/2021** à **11:55**

Ils l'ont prise sur mon compte Instagram

Par **Louxor_91**, le **06/04/2021** à **13:28**

compte instagram...? donc public? les droits d'auteurs s'appliqueraient ils alors ? Pas certain?
C'est peut être bien pour ça que les pro créent/émettent des copyrights de leurs oeuvres ?

Par **Lynko**, le **06/04/2021** à **13:53**

Un photographe pro m'a bien mentionné qu'ils ont dans tout les cas pas le droit de la publier sans mon accord.